

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-197 du 22 Juillet 1980

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique, de
l'intérim du Camarade AZONHIHO Dohou
Martin, Ministre de l'Information et
de la Propagande pour compter du 22
Juillet 1980

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Execu-
tif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 22 Juillet 1980, le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est char-
gé de l'intérim du Ministre de l'Information et de la Propagande pendant
l'absence du Camarade Martin Dohou AZONHIHO.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Juillet 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERREKOU

Ampliations : PR 6 CG du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SCG 4 SPD 2 MIP-~~ISSERS~~ 6 Autres
Ministères 20 DFE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI-Gde
Chanc. 2 UNB- FASJEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-